

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

---

Séance du 25 mars 2019

Le Président, soussigné, certifie que les convocations ont été adressées, le 19 mars 2019, aux membres du comité syndical du Pays Glazik désignés par les communes membres, à savoir Briec, Ederm, Langolen, Landudal et Landrévarzec pour se réunir, le 25 mars 2019, à 20h, au siège du syndicat du Pays Glazik, situé place de Ruthin, à Briec.

**Étaient présents :** PETILLON Jean-Hubert, LE ROY Marie-Thérèse, ROCHETTE Juliette, PRAT Françoise, JACOPIN Geneviève, CAUGANT Jean-Pierre, RIOU Patricia, TREBAUL Hélène, COZIEN Jean-Paul, LE STER Danièle, TRELLU Hervé, BOEDÉC Paul, MESSENGER Raymond, DEUIL Valérie, GAONAC'H Marie-Pierre, CORNIC Jean-René, BLIN Fabrice.

**Pouvoirs :** LE MEN Bruno donne pouvoir à ROCHETTE Juliette, LEDUCQ Valérie donne pouvoir à PRAT Françoise, RIOU Anne-Marie donne pouvoir à LE STER Danièle, MAHE Jean-Christophe donne pouvoir à COZIEN Jean-Paul, HEMERY Louis donne pouvoir à TRELLU Hervé, MONNERAIS Nelly donne pouvoir à BLIN Fabrice.

**Étaient absents :** FEREC Thomas, PLONEIS Anne-Marie, MEVELLEC Sophie, BLOSSIER Anne, CATHOU Didier.

**Secrétaire de séance :** BLIN Fabrice.

Conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 17 (sauf à la délibération 02-25.03.2019 : 16 conseillers présents)

Conseillers absents non suppléés : 5 (sauf à la délibération 02-25.03.2019 : 6 conseillers non suppléés)

Nombre de suffrages exprimés : 23 (sauf à la délibération 02-25.03.2019 : 22 suffrages exprimés)

Le Président,

Jean-Hubert PETILLON

Monsieur Jean-Hubert Pétillon, Président, ouvre la séance à 20h13 et procède à l'appel. Le quorum est atteint.

## 1. SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL

---

Fabrice BLIN, secrétaire de séance, procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 25 février 2019. Le procès-verbal est approuvé par le comité syndical à l'unanimité.

## 2. VOTE DU COMPTE DE GESTION

---

### **Délibération N° 01-25.03.2019**

**Pour : 23**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

Lecture du compte de gestion 2018 du Trésorier Municipal est faite et Monsieur le Président invite le comité syndical à procéder à un vote sur l'approbation de celui-ci.

#### **Investissement**

- Dépenses de l'exercice 142 768.43 €  
- Recettes de l'exercice 252 643.70 €  
- Résultat 2017 reporté - 89 734.20 €

#### **Fonctionnement**

- Dépenses de l'exercice 2 940 366.98 €  
- Recettes de l'exercice 3 400 997.53 €  
- Résultat 2017 reporté 489 403.87 €

Soit un **excédent** d'investissement de **20 141.07 €** et un **excédent** de fonctionnement de 950 034.42 € d'où un excédent global de **970 175.49 €**.

#### **▼ Après avoir délibéré, le Comité syndical :**

- ▶ vote à l'unanimité le compte de gestion 2018 du trésorier municipal.

## 3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

---

### **Délibération N° 02-25.03.2019**

**Pour : 22**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

Après lecture du compte administratif 2018, M. Jean-Paul COZIEN, Vice-Président, invite le comité syndical à procéder au vote de ce dernier, le Président se retirant.

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 940 366.98 €	3 400 997.53 €	+ 460 630.55 €
(mandat et titres)	Section d'investissement	142 768.43 €	252 643.70 €	+ 109 875.27 €

REPORTS DE L'	Report en section de fonctionnement		489 403.87 €
EXERCICE 2018	Report en section d'investissement	89 734.20	0 €

RESTES A REALISER	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
A REPORTER EN 2018	Section d'investissement	4 722.50 €	0.00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 950 034.42 € et un excédent d'investissement de 20 141.07 €. D'où un excédent global de 970 175.49 €

▼ **Après avoir délibéré, le Comité syndical :**

- ▶ vote à l'unanimité le compte administratif 2018.

#### 4. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2018

---

**Délibération N° 03-25.03.2019**

**Pour : 23**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

Monsieur le Président invite le comité syndical à procéder aux affectations de résultats 2018 au budget primitif 2019, selon les montants définis ci-dessous :

**- en section de fonctionnement recettes :**

-compte 002 : excédent de fonctionnement reporté : 750 034.42 €.

**- en section d'investissement recettes :**

- compte 001 : recettes d'investissement reporté : + 20 141.07 € (automatiquement reporté en investissement).

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 200 000.00 €

▼ **Après avoir délibéré, le Comité syndical :**

- ▶ vote à l'unanimité les affectations de résultats 2018.

#### 5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

---

**Délibération N° 04-25.03.2019**

**Pour : 23**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

Monsieur le Président donne lecture des documents budgétaires et soumet le budget primitif 2019 au vote du comité syndical.

- section de **fonctionnement : Equilibre à 2 925 235 €**

Dépenses totales: 2 925 235 €

dont dépenses réelles : 2 116 756.61 € et dépenses d'ordre : 808 478.39 €.

Recettes totales : 2 925 235 €

dont 2 175 200.58 € de recettes réelles et 750 034.42 € de recettes reportées.

- section **d'investissement : Equilibre à 1 250 000 €**

Dépenses totales : 1 250 000.00 € (dépenses réelles)

Recettes totales:1 250 000.00 €

dont recettes réelles : 421 380.54 €, recettes d'ordre : 808 478.39 € et recettes reportées : 20 141.07 €.

**Total équilibré en dépenses et recettes de : 4 175 235 €.**

▼ **Après avoir délibéré, le Comité syndical :**

- ▶ vote à l'unanimité le budget primitif 2019.

## 6. SUBVENTION ENVERS L'ECOLE DE MUSIQUE DU BAGAD BRIEG

---

### **Délibération N° 05-25.03.2019**

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Le SIVOM est sollicité par l'école de musique « La Buissonnière » du Bagad Brieg pour une demande de subventions. Le montant de la subvention versée en 2018 s'élevait à 1482 euros, soit 39€ pour les 38 élèves du territoire inscrit. La proposition faite au comité syndical est le maintien de la subvention à hauteur de 39€ par enfant inscrit à l'école de musique. Cette association a déclaré 41 enfants du territoire pour l'année 2018-2019, soit 1599€.

▼ **Le comité syndical, après avoir délibéré, décide :**

- ▶ d'attribuer et de verser une subvention à l'école de musique « La Buissonnière » du Bagad Brieg pour une somme totale de 1599€, pour les enfants résidant sur le territoire du SIVOM.
- ▶ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

## 7. SUBVENTION ENVERS L'ADMR

---

### **Délibération N° 06-25.03.2019**

**Pour : 23**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur l'attribution de la subvention sollicitée par l'ADMR de l'Odét et de procéder à la fixation de son montant. Pour mémoire, le montant de la subvention versée en 2018 était de 13 698,45 euros (correspondant à 37 530 heures effectuées sur le territoire). Le versement proposé est de 0,365€ par heure d'intervention. L'ADMR ayant déclaré 37 179 heures d'intervention sur le territoire des 5 communes (Briec, Edern, Langolen, Landudal et Landrévarzec) pour l'année 2018, le montant total de la subvention s'élèverait à 13 570,34 euros.

▼ **Le comité syndical, après avoir délibéré, décide :**

- ▶ d'attribuer et de verser une subvention à l'ADMR pour une somme totale de 13 570,34 euros.
- ▶ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

*Hervé TRELLU questionne sur un éventuel versement de subventions de la part de la commune d'Ergué-Gabéric envers l'ADMR. Jean-Paul COZIEN, membre du conseil administratif de l'ADMR, pourra apporter des précisions ultérieurement, sur les modalités de calcul.*

## 8. SUBVENTION ENVERS L'AMICALE DU PERSONNEL

---

### **Délibération N° 07-25.03.2019**

**Pour : 23**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

Suite à la sollicitation de l'amicale du personnel du territoire du Pays Glazik, il est proposé que le SIVOM verse 16 euros par agent, soit un montant de subvention 2019 de 576 euros pour les 36 agents du SIVOM. Pour mémoire, le montant versé, en 2018, par agent, était à l'identique.

▼ **Le comité syndical, après avoir délibéré, décide :**

- ▶ d'attribuer et de verser une subvention à l'Amicale du personnel pour une somme totale de 576 euros.
- ▶ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

*Raymond MESSAGER fait part du peu de participation aux évènements organisés par l'amicale du personnel et souhaiterait un renouveau des actions menées.*

## 9. QUESTIONS DIVERSES

---

- ❖ *Danièle LE STER fait part de son étonnement face à la demande d'adhésion demandée aux écoles d'Edern pour la ludothèque. Raymond MESSAGER indique qu'il faudrait bien préciser que l'adhésion est valable un an, à partir du mois de juin.*

*Notes postérieures au comité : une malle livres/jeux est mise à disposition, depuis janvier 2018, gratuitement, auprès des structures éducatives du territoire. Une invitation a été envoyée aux enseignants des écoles en décembre 2017.*

- ❖ *Suite à une question concernant la possibilité d'une régie ATOUT SPORT à Ti Glazik, Gaël BUZARÉ indique qu'il est favorable à la nomination d'un mandataire à Ti Glazik de la régie ATOUT SPORT de Quimper Bretagne Occidentale. Cette possibilité est confirmée par Mme HADO, comptable de la trésorerie de Quimper municipale.*

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22